



Travaux • Bâtiments • Électricité • Sécurité

Une entreprise de **Haute Qualité Environnementale**



S'engager pour la planète
c'est relever les défis techniques
et humains de demain.

S'engager pour l'environnement, c'est d'abord s'adapter aux solutions de demain



La société TBES SAS possède 5 véhicules
100% électriques... pour ses électriciens !

- 1 Peugeot Partner 100% électrique
- 1 Nissan e-NV200 100% électrique
- 1 Renault ZOE 100% électrique
- 2 Bluecar 100% électrique

Tous responsables, tous acteurs

Chez TBES, la qualité environnementale du chantier est une priorité et une conviction. De la simple feuille de papier à l'appareillage en tout genre, nos équipes s'efforcent, en phase avec la réglementation, de trier les déchets et de limiter ceux qui ne sont ni traités ni recyclés.

Notre personnel administratif ainsi que nos équipes et nos sous-traitants sont tous impliqués dans la démarche HQE qui a permis la mise en place de l'ensemble des mesures applicables sur les chantiers afin de limiter les nuisances et de bien gérer le tri des déchets.

Nos missions consistent :

-
- à s'assurer du bon respect des principes du présent mémoire environnemental à tous les stades d'avancement des chantiers
-
- à vérifier l'application du plan des prescriptions environnementales sur le chantier (respect des consignes sur le tri des déchets, sur le bruit, sur les émanations de poussière, les circulations...)
-

Gestion des déchets et des décombres

Dans *ÉlecTRicité* : il y a « tri » et « cité » : un heureux hasard qui illustre notre engagement responsable et citoyen pour la propreté de nos chantiers qui commence bien sûr par le tri.

Les déchets (gravois de plâtre, boiseries en tout genre...) sont systématiquement triés deux fois :

- Une première fois sur site, avant d'être évacués quotidiennement pour laisser les lieux le plus propre possible
- Une seconde fois, dans nos entrepôts, pour une valorisation optimale

Les informations relatives à la gestion des déchets seront consignées dans un tableau de bord qui comprendra :

- Les quantités et volumes produits par types de déchets
- Les dates d'enlèvement correspondantes
- Les incidents de tri signalés par le récupérateur
- Le bilan économique de l'opération de collecte sélective
- Les bons d'enlèvement des déchets dûment complétés et archivés

Le document ci-dessous présente l'ensemble de nos actions et procédures en matière de protection de l'environnement, tant dans la pratique quotidienne que dans l'engagement à long terme pour le développement durable.



L'ÉVACUATION DES DÉCHETS

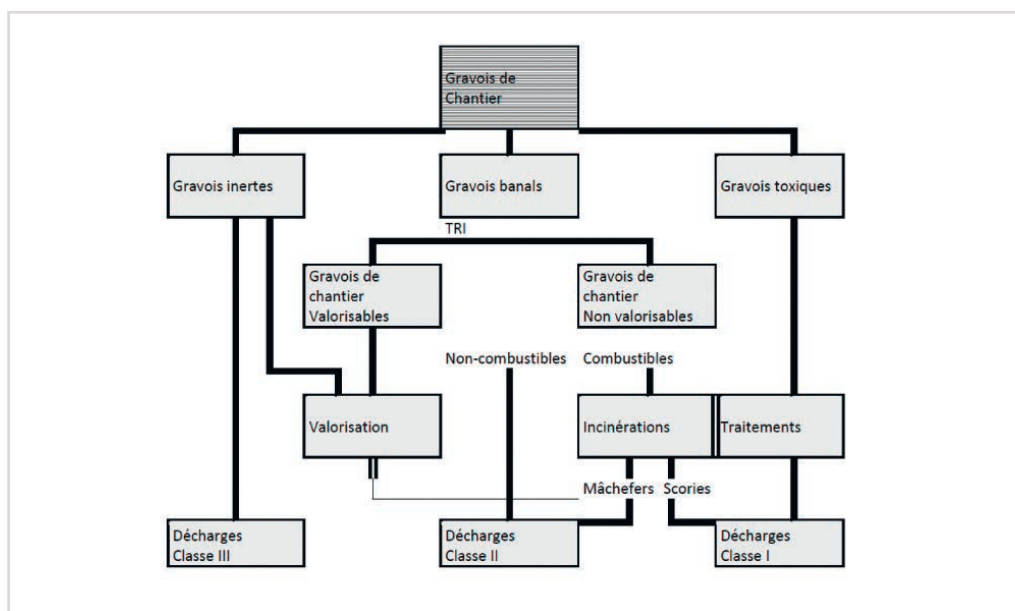
Après avoir été triés sur place pour une meilleure gestion, les déchets sont évacués vers le centre de traitement le plus proche dans un rayon de 5 kilomètres autour du site. Quand elle est présente aux abords du chantier, nous aurons recours à l'évacuation fluviale, filière plus onéreuse mais plus efficace et qui respecte la charte du chantier propre.

LE TRI DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION

Les déchets subissent un tri sélectif à la source avant d'être évacués vers des décharges spécialisées pour retraitement, recyclage, valorisation et destruction. Nous veillons aussi à éliminer les déchets de chantier et les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE).

LE CAS DES DÉCHETS TOXIQUES

Dans le cas très spécifique d'une intervention dans un environnement amianté, au titre de la sous-section 4, nous disposons d'un personnel formé et suivi médicalement pour ce type de travaux. Les déchets seront conditionnés en sacs étanches portant un étiquetage indiquant l'origine, le nom du maître d'ouvrage et la nature du contenu. En attendant leur évacuation, ces déchets seront stockés dans une zone identifiée et inaccessible au public comme aux résidents. Il en sera de même pour les déchets pollués au plomb. Les déchets seront évacués par des entreprises spécialisées vers des centres dédiés et un bordereau de suivi des déchets sera remis au maître d'ouvrage.



FOURNITURE DE DOCUMENTS

En fin de chantier, la société TBES fournit un état récapitulatif des prestations exécutées, qui précise :

- Les volumes de déchets traités par type de déchets et leur destination
- La quantité de rotations de bennes ou de tout autre contenant par type de déchet et la fréquence de rotations rapportée sur le planning d'exécution
- La quantité de déchets valorisés et le coût de valorisation

Limiter les nuisances : le défi du chantier en milieu occupé

Établissements tertiaires en tout genre, hôpitaux, crèches, groupes scolaires... : les équipes de TBES ont une très grande expérience des chantiers en milieux occupés.

Elles en connaissent les contraintes, fonctionnelles, techniques et humaines et sont particulièrement attentives à limiter les nuisances du chantier afin de perturber le moins possible la vie de l'établissement client. Travailler en laissant travailler les autres, un équilibre qui nécessite :

-
- d'être à l'écoute des besoins et des habitudes des usagers concernés
-
- de s'adapter facilement aux contraintes spécifiques du site
-
- de privilégier la communication avec les services concernés par les travaux
-

LIMITER LES ÉMANATIONS DE POUSSIÈRE

Pour limiter les risques d'empoussièrement excessif, nous mettons en place, en accord avec les services techniques et les services impactés par les travaux, le protocole suivant :

-
- installation de protections aux accès chantier par Polyane
-
- humidifications lors des travaux de percements / tranchées pour réduire les risques de poussière
-
- mise en place de tapis anti-poussière
-
- utilisation d'aspirateur pour un nettoyage quotidien de la zone chantier, avec balayage humide si besoin
-
- utilisation de sacs fermés et étanches
-
- identifications des cheminements pour les accès ainsi que pour les évacuations de gravats dans des sacs étanches
-

LIMITER LES NUISANCES SONORES... ET LES AUTRES

En dialogue permanent avec les services concernés, notamment les services techniques, nous chercherons les plages horaires les plus adaptées pour la réalisation des travaux bruyants.

De manière plus générale, nous prendrons en compte les impératifs de fonctionnement du bâtiment en décidant du décalage des horaires d'approvisionnements ou de percements ; en adaptant les horaires de coupures ; en interrompant à tout moment les travaux pour les reporter sur une plage favorable... Tout est possible : nos équipes sont flexibles et surtout sensibilisées au respect du plan de prévention établi.

Enfin, sur le chantier, nous utilisons toujours les matériels les plus appropriés et parfaitement adéquats aux travaux (outils non sur ou sous-dimensionnés / matériels de conception récente).

Recylum : une idée lumineuse pour l'environnement

**Notre entreprise est adhérente de Recylum,
un protocole visant à valoriser les déchets
des sources lumineuses.**

Il nous permet de garantir à nos clients le recyclage et la dépollution de leurs équipements électriques - un service apprécié et attendu de la part d'un prestataire engagé en matière de développement durable. Les matériels électriques sont évacués vers un centre spécialisé : **VEOLIA à Gonesse**.



Les conteneurs pour vos tubes fluorescents et lampes
Récylum met à votre disposition des conteneurs adaptés à la particularité de ces déchets.

CONTENEUR TUBES FLUOS ORANGE
Tubes fluorescents

Dimensions extérieures
L 160 cm
P 100 cm
H 95 cm

Conteneur pliable et gerbable

CONTENEUR LAMPE ROUGE
Autres lampes

Dimensions extérieures
L 120 cm
P 80 cm
H 97 cm

Conteneur pliable et gerbable

Visuels et dimensions non contractuels susceptibles d'évolution

* Sous réserve de validation par Récylum

4. LA TRAÇABILITÉ

Responsabilité : deux principes clés à retenir

- Tout détenteur d'un déchet est responsable de son élimination (Code de l'environnement, Livre V, Titre IV). Par dérogation, le détenteur est définitivement déchargé de cette responsabilité lorsqu'il remet les déchets à un éco-organisme agréé.
- Récylum est seul responsable du devenir des déchets enlevés, c'est à dire du choix de la filière d'élimination. Ainsi, le bordereau de suivi des déchets (BSD) généré lors de l'enlèvement n'est pas retourné au détenteur à la fin du traitement comme c'est habituellement le cas lorsque les déchets sont remis à un prestataire. Récylum fournit cependant pour chaque lot de déchets enlevé un certificat attestant de leur complet traitement.

Enlèvement sur votre site par Récylum

Chaque conteneur et lot de déchets est identifié par un numéro unique (code à barres) afin de pouvoir le suivre depuis les points d'enlèvement jusqu'aux centres de traitement.

- Lorsqu'il enlève les déchets sur votre site, le logisticien de Récylum vous remet une **fiche de suivi des déchets** qui matérialise le transfert de responsabilité.
- Une fois le traitement effectué, un **certificat de recyclage** est disponible sur l'intranet que Récylum met à votre disposition, environ 3 mois après l'enlèvement des conteneurs. Comme un BSD, ce document indique :
 - la date d'enlèvement et l'identité du logisticien qui a pris les déchets en charge
 - le numéro du conteneur et son poids
 - la date et le lieu du traitement
- Consultez à tout moment sur l'intranet :
 - l'historique de tous vos mouvements de conteneurs et enlèvements de déchets
 - l'archivage de vos certificats de recyclage

Dans ce même souci d'économie d'énergie, nous proposons toujours, parmi nos gammes de produits, les produits les moins énergivores possible. En matière d'éclairage, nous préconisons systématiquement les produits de type Led. Notre engagement passe aussi par le choix de fournisseurs et prestataires respectant les mêmes démarches de gestion.

TBES : marraine des abeilles

Nous souhaitons prolonger, au-delà de nos chantiers, notre engagement profond pour l'environnement.

Le partenariat avec l'association « Un toit pour les Abeilles », est une manière, via le parrainage d'une ruche, d'agir concrètement pour la sauvegarde des abeilles et, d'une manière plus générale, de marquer notre intérêt pour la protection de la nature.





ADRESSE

69 boulevard Victor Hugo – Bât 1
93400 Saint-Ouen

TÉLÉPHONE

+33 (0)1 40 10 10 04

LINKEDIN



FAX

+33 (0)1 49 21 05 00